

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **dixième jour du mois de janvier deux mille dix-sept**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2017-01-R001

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-01-R002

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2017-01-R003

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DECEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie des procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 décembre 2016 à 19 h et 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de décembre 2016.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2017-01-R004

MOTION DE FELICITATIONS AUX BENEVOLES POUR LA REUSSITE DE LA GUIGNOLEE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques ;

Que la présente motion soit envoyée à la responsable de la guignolée 2016, Madame Nathalie St-Laurent, pour son excellent travail à l'organisation de la guignolée, et que celle-ci transmette les félicitations à tous les bénévoles qui ont travaillé activement à la réussite de la guignolée et à la distribution des paniers.

Un merci à tous pour votre dévouement pour notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Madame Nathalie St-Laurent

POINT N° : 4.6.2

2017-01-R005

MOTION DE FELICITATIONS AUX BENEVOLES POUR L'ORGANISATION DE LA MESSE DE MINUIT CELEBREE EN LATIN POUR LE 100^E ANNIVERSAIRE DE CARILLON

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De féliciter tous les bénévoles qui ont travaillé activement à la réussite de la messe de minuit célébrée en latin pour le 100^e anniversaire de Carillon.

Merci à tous pour votre dévouement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Carillon, Madame Gaétane Dumas, Présidente

POINT N° : 4.7

2017-01-R006

DESIGNATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE A TITRE DE REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que ni le maire ni le substitut désigné en vertu de la résolution numéro 2015-12-R312 ne seront disponibles pour assister aux caucus et/ou aux séances du conseil de la MRC d'Argenteuil en 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et RÉSOLU ce qui suit :

QUE, conformément à l'article 210.24 de la loi sur l'Organisation territoriale municipale, monsieur le conseiller, Marc Bertrand soit désigné à titre de substitut au maire, pour représenter la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au sein du conseil de la MRC d'Argenteuil lors des caucus et/ou aux séances de 2017.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques. Messieurs les conseillers Roland Weightman, Stephen Matthews, Jacques Decoeur, Marc Bertrand et Michel Larente votent pour. Monsieur le conseiller Denis St-Jacques vote contre la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Marc Bertrand, conseiller
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.8

2017-01-R007

FIN DE LA PERIODE DE PROBATION DE LA DIRECTRICE ADJOINTE FINANCES ET CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la prolongation de la période de probation de la directrice adjointe finances et camping municipal a pris fin le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'employée s'intègre et remplit les charges et les responsabilités qui lui sont attribuées correctement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'ACCORDER à madame Linda Deschênes occupant le poste de directrice adjointe finances et camping municipal sa permanence à compter du 1^{er} mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Madame Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping
Service de la paie*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 12 pour se terminer à 19 h 17.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2017-01-R008

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 7 décembre 2016 au 10 janvier 2017, totalisant 467 401.19 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 7 décembre 2016 au 10 janvier 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 3 304.32 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2016

Rapport budgétaire au 31 décembre 2016

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 DECEMBRE 2016

- Solde des folios bancaires au 31 décembre 2016 ;
- Taxes à recevoir au 31 décembre 2016.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.6

2017-01-R009

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2017 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil 2017;

D'ACCEPTER de payer 10% du déficit prévu, lequel se chiffre à 21 476 \$, soit une contribution de 2 148 \$ payable par la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. M. Marcel St-Jacques, directeur de l'O.M.H.
Service des finances*

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2017-01-R010

MANDAT A BSA GROUPE CONSEIL POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME D'EPURATION A CARILLON

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire des travaux de réfection du système d'épuration des eaux usées à Carillon et qu'elle doit préparer des plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir des plans et devis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix à BSA Groupe conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de services de BSA Groupe conseil pour réaliser les plans et devis au montant de 21 500.00\$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service #019-15-01

De payer cette somme à même le code budgétaire 23 05000 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. BSA Groupe conseil
Service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.2

2017-01-R011

MANDAT A BSA GROUPE CONSEIL POUR CONFECTION DE PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX A LA MAISON MELARIC A CARILLON

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire des travaux de réfection du système d'épuration des eaux usées à Carillon et que certains travaux devront être réalisés sur la propriété de la Maison Mélaric (bassin de rétention) et qu'elle doit préparer des plans et devis.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir des plans et devis pour la réalisation des travaux.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix à BSA Groupe conseil pour la réalisation des plans et devis.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter l'offre de services de BSA Groupe conseil pour réaliser les plans et devis au montant de 9 000.00\$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service #019-15-01.

De payer cette somme à même le code budgétaire 23 05000 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. BSA Groupe conseil
Service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.3

2017-01-R012

MANDAT A LA FIRME QUALILAB INSPECTION INC. POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE LE REMPLACEMENT DU SYSTEME D'EPURATION A CARILLON

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire des travaux de réfection du système d'épuration des eaux usées à Carillon et qu'elle doit préparer des plans et devis.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer une étude géotechnique pour évaluer la nature et les caractéristiques des sols afin de préparer les plans et devis.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix à la Firme Qualilab inspection inc.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter l'offre de services de la Firme Qualilab inspection inc. pour effectuer l'étude géotechnique au montant de 19 500.00\$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service #019-15-01

De payer cette somme à même le code budgétaire 23 05000 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Qualilab inspection inc.
Service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.4

2017-01-R013

MANDAT A LA FIRME QUALILAB INSPECTION INC. POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE SUR LA PROPRIETE DE LA MAISON MELARIC A CARILLON

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire des travaux de réfection du système d'épuration des eaux usées à Carillon et que certains travaux devront être réalisés sur la propriété de la Maison Mélaric (bassin de rétention) et qu'elle doit préparer des plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer une étude géotechnique pour évaluer la nature et les caractéristiques des sols afin de préparer les plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix à la Firme Qualilab inspection inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larete :

D'accepter l'offre de services de la Firme Qualilab inspection inc. pour effectuer l'étude géotechnique au montant de 3 500.00\$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service #019-15-01.

De payer cette somme à même le code budgétaire 23 05000 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Qualilab inspection inc.
Service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Aucun compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2017-01-R014

PROGRAMMATION DES ACTIVITES D'HIVER 2017 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS

CONSIDÉRANT l'organisation d'activités de loisirs par le service municipal ; et que lesdites activités ont été publicisées dans le bulletin municipal ainsi que sur le site Web ;

CONSIDÉRANT les inscriptions en ligne et à l'accueil de l'Hôtel de Ville jusqu'au 11 janvier 2017, et que le début de ces activités fixé en fonction d'un nombre minimum de participants au 13 janvier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews appuyé, par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE la Municipalité retienne les services des prestataires suivants aux conditions mentionnées ci-après :

- Madame Caroline Monette, en tant qu'instructeur de yoga svatsi méditation, les mardis de 18h30 à 20h, pour 10 séances au tarif horaire de 50\$.
- Monsieur Anthony Doiron en tant qu'animateur hockey pour les 13 ans et plus
- Monsieur François Beauchamp en tant qu'animateur hockey pour les 8 à 12 ans
- L'agence Ouistiti pour la délégation de service pour les activités de danse, cuisine, magie et zumba familial.

QUE le conseil consent à l'utilisation de la salle communautaire pour les cours de yoga les mardis soirs et à la location du gymnase de l'école Saint-André pour l'activité de Badminton. Ainsi que la mise à disposition de la cabane de la patinoire pour les activités de hockey.

QUE les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 30\$ par joueur pour 12 séances de Badminton libre
- 100\$ par participant pour la session de yoga
- 75\$ par participant pour la session de magie
- 60\$ par participant pour la session de zumba familial
- 18\$ par participant pour les cours de cuisine
- 20\$ par participant pour l'activité danse
- 20\$ par session de frais de non-résidents
- Application des taxes en sus pour les participants de plus de 13 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
Service des Finances*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2016

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2016.

POINT N° : 11.2

2017-01-R015

DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK GAUTHIER A TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Patrick Gauthier en date du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que monsieur Gauthier a cumulé seize (16) années de loyaux services auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie désire adresser une lettre de remerciement pour services rendus à monsieur Patrick Gauthier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

D'accepter la démission de monsieur Patrick Gauthier. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces seize (16) années au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c : M. Patrick Gauthier
M. Benoît Grimard, directeur-général et secrétaire-trésorier
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 38 pour se terminer à 19 h 59.

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2017-01-R016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

De lever la séance à 20 h considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**